CHAMBRE DE COMMERCE
INDUSTRIE ET SERVICES
SAINT-ETIENNE MONTBRISON

DOSSIER DE PRESSE

Mardi 11 mai 2010

" La crise aujourd'hui : quel est le devenir des entreprises de Loire Sud ? "

CHAMBRE DE COMMERCE
INDUSTRIE ET SERVICES
SAINT-ETIENNE MONTBRISON

SOMMAIRE

- Communiqué de presse

- Résultat du panel mensuel conjoncture Loire Sud – Observatoire de l'économie

- Point cellule de relance

- Annexes

CHAMBRE DE COMMERCE
INDUSTRIE ET SERVICES
SAINT-ETIENNE MONTBRISON

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA CCI SAINT-ETIENNE/MONTBRISON REDOUBLE SES EFFORTS ET ENTREPREND DE FEDERER LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES POUR SAUVER LES ENTREPRISES LIGERIENNES

Depuis la fin de l'année 2008, la CCI de Saint-Etienne/Montbrison a concentré toute son énergie pour soutenir les entreprises de Loire Sud et leur permettre de résister à la crise. Elle a d'emblée, créé une cellule de relance qui poursuit aujourd'hui encore son travail d'écoute, d'information et d'orientation des entreprises en difficultés.

La CCI a par ailleurs, mobilisé ses services pour être au plus près des entreprises et les engager dans des démarches visant à analyser leurs problèmes particuliers, à revoir les postes gestion, production, commercialisation, à étudier l'accès à des marchés nouveaux.

La Chambre consulaire a enfin mis en place une série d'actions afin de :

1 - mesurer les effets de la crise auprès des entreprises ligériennes et pouvoir en faire remonter l'information aux services de l'état
2 - apporter aux chefs d'entreprises une réponse pertinente et adaptée à leurs interrogations face à la crise
3 - évaluer et soutenir leurs dossiers dans le cadre de la médiation du crédit
4 - organiser des conférences-débats sur différentes thématiques pour mieux armer les entreprises face à des situations particulières engendrées par la crise.
Six conférences-débats ont été organisées en 2009 sur des thèmes juridiques, sur les dispositifs de financement, sur les relations-clients et le traitement des impayés, sur la gestion des ressources humaines en temps de crise, sur les mesures préventives au redressement judiciaire, sur la protection du patrimoine du chef d'entreprise.
5 - suivre l'évolution économique ligérienne à travers des points presse mensuels qui rapportaient l'état de la conjoncture et les types de demandes faites à la cellule de relance. A chaque point presse un service spécifique aux entreprises était explicité en détails

En 2010, la conjoncture se complexifie et fragilise les entreprises sous les effets cumulés du manque de trésorerie, du manque de visibilité et du durcissement des organismes financiers.
L'Observatoire de l'Economie constate une reprise lente et incertaine.
La cellule de relance, pour sa part, a été contactée depuis le début de l'année par 130 entreprises, pour la plupart, des TPE en très grande difficulté, voire même en dépôt de bilan.
10% des entreprises sont par ailleurs, des entreprises entre 35 et 100 salariés qui ont besoin d'éclaircissement sur les aides de l'Etat en matière de soutien financier.
Les dernières décisions du gouvernement conjuguées à l'actualité économique et financière internationale ne favorisent pas un regain d'optimisme.
Plus que jamais la CCI de Saint-Etienne/Montbrison rappelle aux entreprises de s'adresser à ses services de soutien et à contacter la cellule de relance.
En complément, la CCI prévoit des actions d'information à destination des clubs d'entreprises ligériens.
Cependant la situation actuelle exige d'aller plus loin.

CHAMBRE DE COMMERCE
INDUSTRIE ET SERVICES
SAINT-ETIENNE MONTBRISON

La CCI a donc décidé de fédérer les différentes cellules qui travaillent sur les problèmes de crise au sein des organisations professionnelles : BTP, CGPME, CMA, MEDEF, UIMM,UPA etc afin de donner plus de force en utilisant la complémentarité des compétences pour sortir les entreprises de leurs difficultés.
C'est un appel à la création d'une synergie locale de relance que lance aujourd'hui la CCI Saint-Etienne/Montbrison.
Dans les tout prochains jours, va se tenir une première réunion d'échanges afin de dresser un état des éléments existants et de mettre en place une démarche concrète et efficace destinée à unir les différentes procédures pour freiner les effets nocifs de la crise en Loire Sud.

CHAMBRE DE COMMERCE
INDUSTRIE ET SERVICES
SAINT-ETIENNE MONTBRISON

RESULTATS DU PANEL MENSUEL

CONJONCTURE LOIRE SUD

OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE

⇒ Des chiffres d'affaires qui se stabilisent ou en légère hausse.

Mais, une reprise lente et fragile :

- Avec un manque de visibilité sur le second semestre,
- Sensible aux perturbations climatiques,
- Dans un contexte international incertain.

⇒ De légers signes de reprise pour la majorité des entreprises

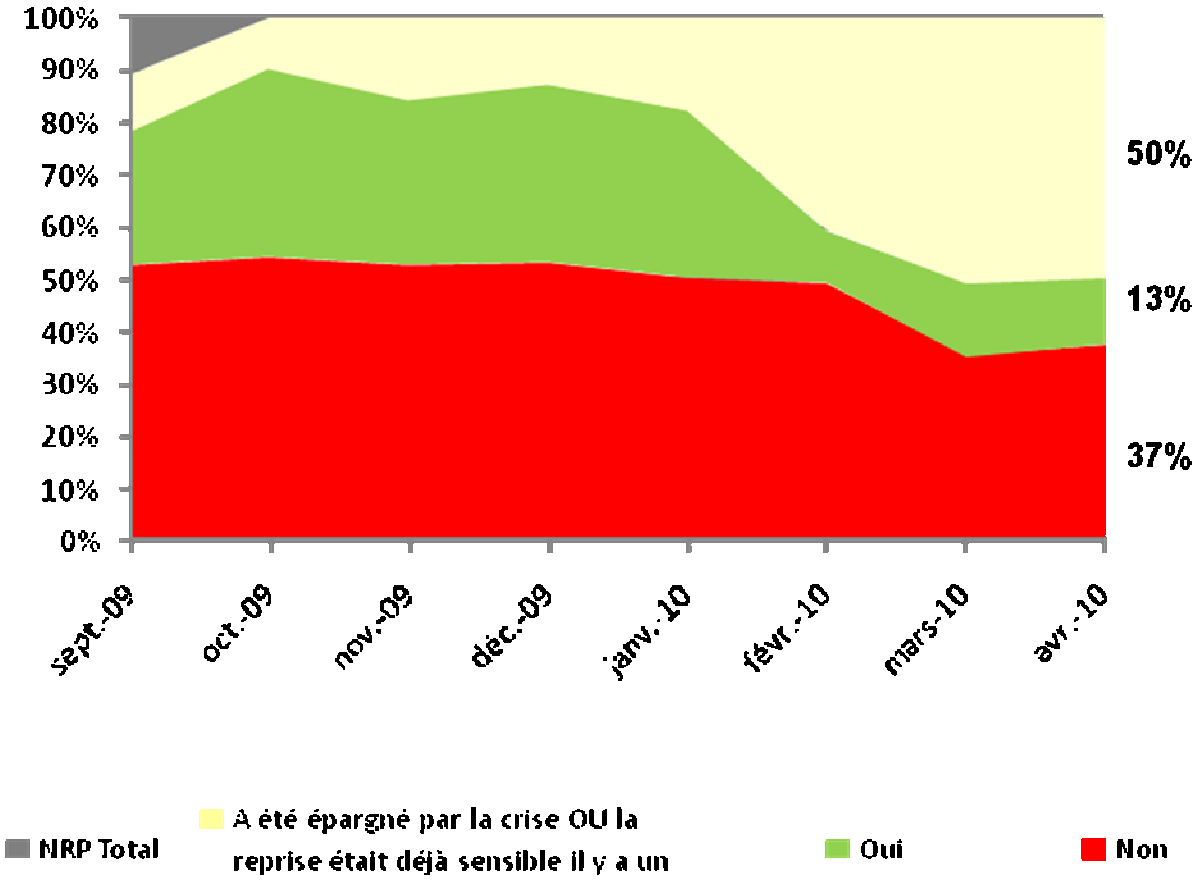

CHAMBRE DE COMMERCE
INDUSTRIE ET SERVICES
SAINT-ETIENNE MONTBRISON

⇒ **Un chiffre d'affaires qui se stabilise**

Mais, un manque de visibilité marqué après la fin du premier semestre.

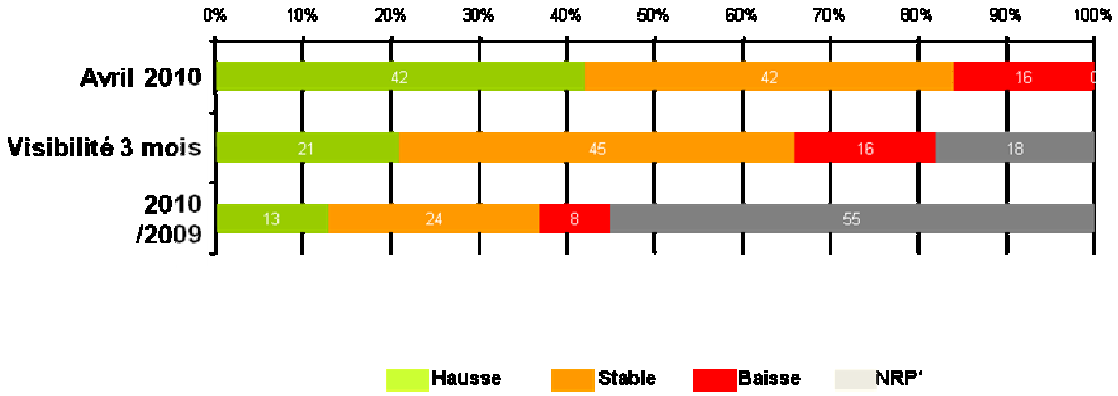

⇒ **Une stabilisation des effectifs.**

Mais, aucune embauche prévue.

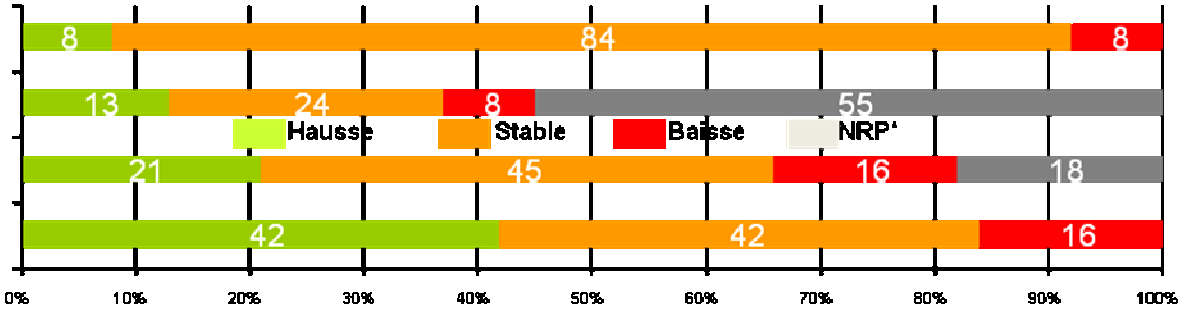

CHAMBRE DE COMMERCE
INDUSTRIE ET SERVICES
SAINT-ETIENNE MONTBRISON

⇒ Un niveau de trésorerie toujours satisfaisant (82% en avril 2010)
Mais, les fonds disponibles se réduisent.

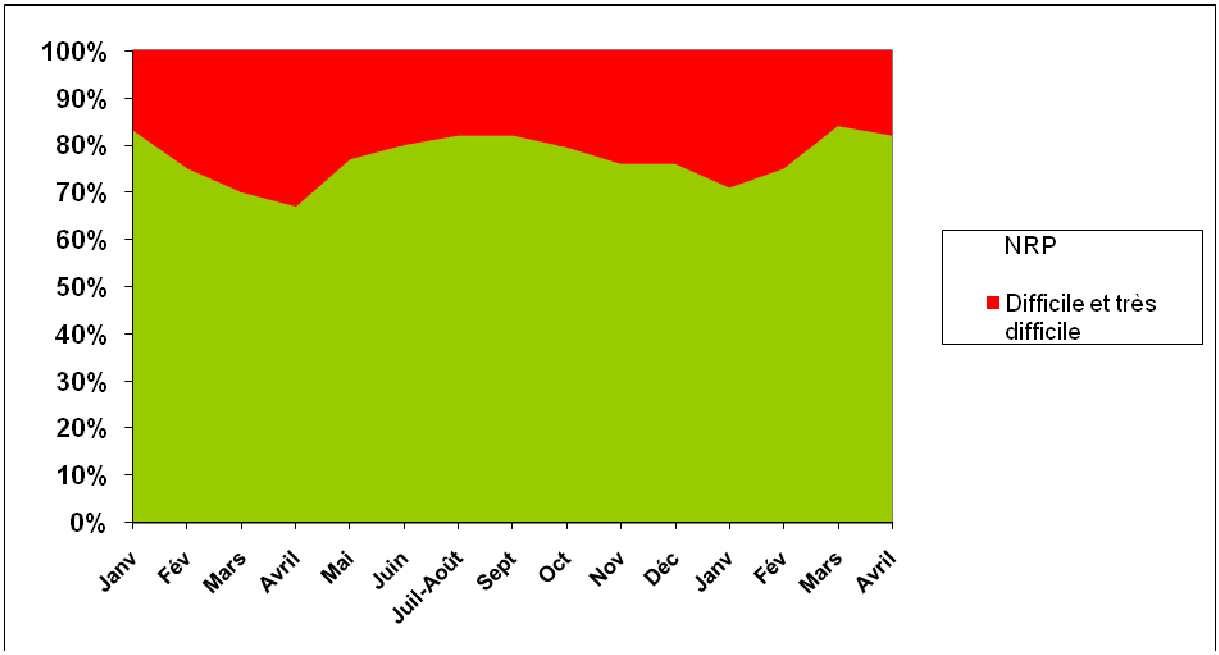

⇒ Quelques lancements de projets d'investissements
des achats « d'opportunité »

⇒ Pas besoin de financements bancaires pour 2 entreprises sur 3 (68% en avril 2010)

⇒ Des difficultés d'accès qui s'estompent (11%) grâce :

CHAMBRE DE COMMERCE
INDUSTRIE ET SERVICES
SAINT-ETIENNE MONTBRISON

- **A**ppui du Médiateur du Crédit.
- Traitement des dossiers déposés plusieurs mois auparavant

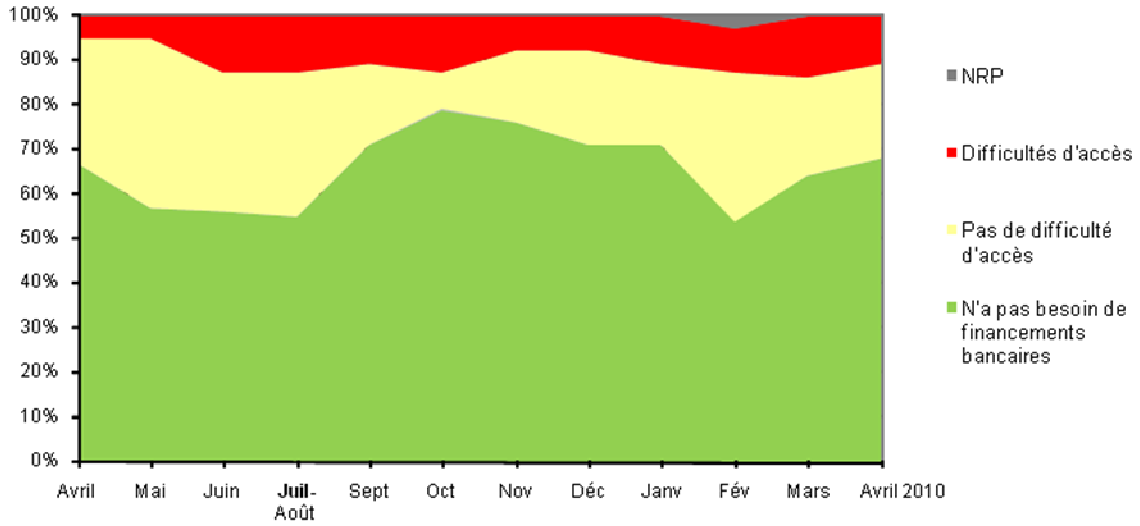

CHAMBRE DE COMMERCE
INDUSTRIE ET SERVICES
SAINT-ETIENNE MONTBRISON

POINT CELLULE DE RELANCE

⇒ Nos contacts

- Plus de 1000 entreprises en 2009
- 130 entreprises depuis janvier 2010
- 90% de TPE (bars hôtels restaurants et commerces)
- 10 % entreprises de 35 à 100 salariés

⇒ Les demandes des entreprises

- TPE :

80 % en situation de dépôt de bilan

Pour les 20 % restant, elles peuvent améliorer leur trésorerie en :

- Allégeant leurs charges en négociant avec le RSI
- Déposer un dossier CCSF auprès de la Trésorerie Générale afin d'obtenir un échéancier sur des dettes publics
- Bénéficier gratuitement de l'appui d'un consultant grâce au dispositif du fonds régional d'action d'urgence
- Utiliser les procédures préventives du Tribunal de Commerce, comme le mandat ad hoc et la conciliation.

- Entreprises de 35 à 100 salariés :

- Non reconduction du dispositif de remboursement anticipé du report en arrière des déficits
- Le Crédit Impôt-Recherche : comment obtenir le remboursement sans délai ?
- Présentation de l'ensemble des aides
- Deux dossiers de médiation du crédit

CHAMBRE DE COMMERCE
INDUSTRIE ET SERVICES
SAINT-ETIENNE MONTBRISON

⇒ La médiation du Crédit

- 45 contacts depuis février 2009
- 4 dossiers de médiation depuis le début de l'année
- Moins de soutien des banques

⇒ Quelques remontées

- Des difficultés pour joindre le RSI, devenu interlocuteur unique avec la fusion des caisses. Problème sur les appels de cotisation
- L'application de la loi LME, concernant les délais de paiement, a eu un impact sur les besoins en fonds de roulement des entreprises
- Les bilans 2009 des entreprises peuvent avoir une influence sur leur cotation banque de France ou sur leur notation assurance-crédit
- L'augmentation du coût des matières premières

CHAMBRE DE COMMERCE
INDUSTRIE ET SERVICES
SAINT-ETIENNE MONTBRISON

ANNEXE 1

Restitution accélérée du crédit d'impôt recherche

La nouvelle mesure :

⇒ La restitution est effectuée sur demande de l'entreprise auprès du service des impôts des entreprises ou à la DGE pour les entreprises qui relèvent de la compétence de cette direction.
⇒ Applicable depuis le 2 janvier 2009 pour le CIR 2008 et les soldes de CIR disponibles des années antérieures (2005, 2006 et 2007)

Comment effectuer la demande de restitution de créances ?

L'entreprise demande la restitution d'un CIR au titre de l'année 2005, 2006 ou 2007
⇒ Si elle est passible de l'impôt sur les sociétés (IS), la demande peut être effectuée :
- soit sur le relevé de solde 2572 si elle demande également la restitution d'un excédent de versements d'impôt sur les sociétés,
- soit sur la déclaration de suivi des créances n°2573-SD,
- soit par demande manuscrite sur papier libre (en indiquant la nature de la créance, l'année ou l'exercice d'origine de la créance et son montant).

⇒ Si elle est passible de l'impôt sur le revenu, la demande peut être effectuée :
- soit sur une déclaration de suivi de créance 2573-SD,
- soit par demande manuscrite sur papier libre (en indiquant la nature de la créance, l'année ou l'exercice d'origine de la créance et son montant).

L'entreprise demande la restitution d'un CIR au titre de l'année 2008
La demande doit être effectuée sur la déclaration de crédit d'impôt 2069-A.
Ce nouveau dispositif est commenté dans l'instruction du 9 janvier 2009 (BOI n°4 A-1-09)
A noter : Les créances qui ont été cédées dans les conditions prévues par les articles L313-23 à L313-35 du code monétaire et financier ne sont pas restituables

Les formulaires utiles
Crédit d'impôt en faveur de la recherche(2069-A)
Impôt sur les sociétés - relevé de solde(2572)
Suivi de créance(2573-SD)
Impots.gouv.fr - Restitution accélérée du crédit d'impôt recherche Page 1 of 2
http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public;jsessionid=TSF0EWAU3K0LPQFIEMP... 10/05/2010

En savoir plus
Instruction du 9 janvier 2009 (BOI 4 A-1-09)
Restitution accélérée du crédit d'impôt recherche

CHAMBRE DE COMMERCE
INDUSTRIE ET SERVICES
SAINT-ETIENNE MONTBRISON

ANNEXE 2

Restitution accélérée des créances de report en arrière de déficits

La nouvelle mesure :

⇒ La restitution est effectuée sur demande de la société auprès du service des impôts des entreprises ou à la DGE pour les entreprises qui relèvent de la compétence de cette direction.
⇒ Applicable dès le 2 janvier 2009 pour les créances de RAD non imputées sur l'IS ainsi que celle déclarée au titre des exercices clos au plus tard au 30 septembre 2009.

Comment effectuer la demande de restitution de créances dès le 2 janvier 2009 ?

Si l'entreprise demande la restitution d'une créance de RAD déjà déclarée et disponible
Sa demande peut être effectuée :
⇒ soit sur la déclaration de suivi des créances n°2573-SD,
⇒ soit sur le relevé de solde 2572 si elle demande également la restitution d'un excédent de versements d'impôt sur les sociétés,
⇒ soit par demande manuscrite sur papier libre (en indiquant la nature de la créance, l'année ou l'exercice d'origine de la créance et son montant).

Si elle demande la restitution d'une créance de RAD au titre d'un exercice clos au plus tard au 30 septembre 2009
Sa demande doit être effectuée sur la déclaration de crédit d'impôt n°2039.
Ce nouveau dispositif est commenté dans l'instruction du 9 janvier 2009 (BOI n°4 A-1-09).

A noter : Les créances qui ont été cédées dans les conditions prévues par les articles L313-23 à L313-35 du code monétaire et financier ne sont pas restituables.

Les formulaires utiles
En savoir plus
Report en arrière des déficits(2039)
Impôt sur les sociétés - relevé de solde(2572)
Suivi de créance(2573-SD)
Instruction du 9 janvier 2009 (BOI 4 A-1-09)
Restitution accélérée des créances de report en arrière de déficits